

PL94 et évaluation annuelle du personnel enseignant

Une couche de bureaucratie inutile, selon la FSE-CSQ

Québec, le 20 mars 2025. – La Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) a pris sommairement connaissance du projet de loi n° 94, *Loi visant à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives*, et constate qu'il va bien au-delà des mesures annoncées pour renforcer la laïcité, en introduisant notamment l'évaluation annuelle des enseignantes et enseignants.

À l'instar de la CSQ, à laquelle elle est affiliée, la FSE-CSQ réitère qu'elle endosse le principe de laïcité dans les écoles, tout comme elle milite activement pour le respect de l'égalité hommes-femmes comme principe fondamental. La FSE-CSQ estime aussi que les établissements scolaires doivent être des milieux sécuritaires autant pour les élèves que pour le personnel.

Un problème local, une réponse mur à mur?

« On comprend la dérive profonde vécue avec la question de la laïcité et de la compétence des enseignants, mais si des directions et des centres de services scolaires n'ont pas fait leur travail, alors qu'on les accompagne ou qu'on les sanctionne! Les outils légaux existent pour la plupart; il fallait les utiliser ou appeler à l'aide, ne serait-ce qu'auprès du ministre qui a de nouveaux pouvoirs d'intervention. Ce serait de la mauvaise gestion que d'ajouter un fardeau à tous les enseignants du Québec pour tenter de régler une situation qui est restée locale », a fait savoir Richard Bergevin, président de la FSE-CSQ.

D'ailleurs, le rapport d'enquête sur l'école Bedford a fait la démonstration que, dans les conditions actuelles de ressources disponibles et de temps, les directions n'ont pas la capacité d'évaluer adéquatement les enseignants. Or, l'ajout d'une obligation d'évaluation annuelle pour tous les enseignants ne répond pas aux orientations du rapport et n'est pas réaliste dans le contexte actuel. De plus, la présentation d'une planification pédagogique annuelle par tous les profs n'est pas non plus une recommandation du rapport et représente aussi une surtâche bureaucratique.

« Le ministre ajoute une couche de bureaucratie inutile qui va requérir une énorme quantité de temps et d'énergie, sans ajouter aucun service pour les élèves. On crée un monstre administratif alors que ce qu'il nous manque, ce sont des profs qualifiés dans les écoles et les centres », dénonce M. Bergevin.

« Décidément, c'est encore un mauvais message du ministre Drainville à l'endroit des enseignants. S'il souhaite améliorer la qualité de l'éducation, je lui rappellerais que quelque 30 000 personnes enseignent sans qualification légale dans nos classes et que l'on vit une pénurie sans précédent. Il devrait plutôt s'assurer de donner une formation minimale obligatoire à chaque enseignant, en offrant les conditions nécessaires aux personnes sans qualification légale pour les amener vers une formation universitaire complète », a conclu M. Bergevin, dont l'organisation poursuivra l'analyse du projet de loi.

Profil de la FSE-CSQ

La Fédération des syndicats de l'enseignement regroupe 34 syndicats représentant plus de 95 000 enseignantes et enseignants de centres de services scolaires et de commissions scolaires de partout au Québec. Elle compte parmi ses membres du personnel enseignant de tous les secteurs : préscolaire, primaire, secondaire, formation professionnelle et formation générale des adultes. Elle est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

- 30 -

Source

Sylvie Lemieux, attachée de presse, FSE-CSQ

418 563-7193

lemieux.sylvie@fse.lacsq.org